

DTM RDC

**PROVINCE DU TANGANYIKA
ENQUÊTE D'INTENTIONS**

SITES DE : ELYA, KISALABA, ET KABEMBE

29 OCTOBRE - 5 NOVEMBRE 2024

PUBLIÉ : 25 NOVEMBRE 2024



INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES
MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS



USAID
DU PEUPLE AMÉRICAIN

DTM RDC – ENQUÊTE D'INTENTIONS

PROVINCE DE TANGANYIKA – Octobre-Novembre 2024

Sites: Elya, Kisalaba, et Kabembe

RÉSULTATS PRINCIPAUX

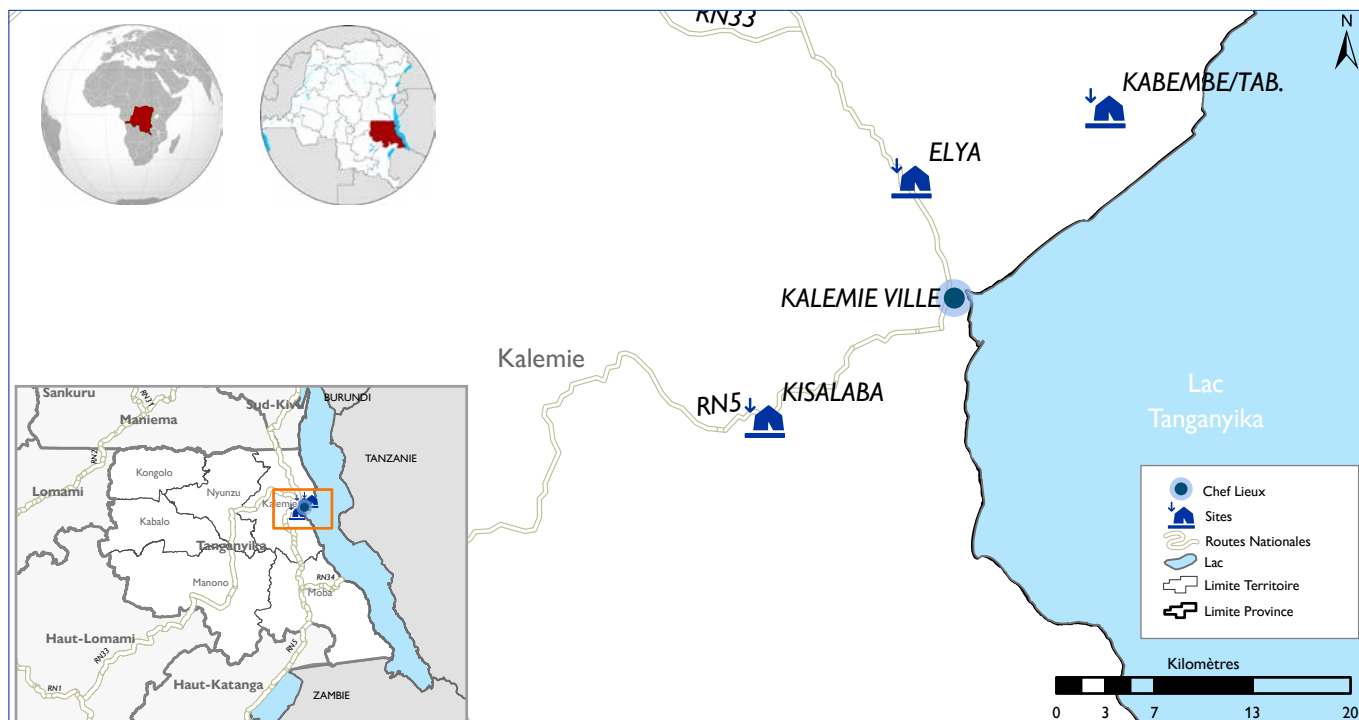
 **3**
Sites évalués

 **1 377**
Ménages

 **63%**
des ménages ont
l'intention de se
relocaliser

 **37%**
des ménages ont
l'intention de
retourner

CARTE - LOCALISATION DE 3 SITES DANS LE TERRITOIRE DE KALEMIE



Introduction

Depuis fin 2016, des crises humanitaires consécutives liées aux conflits intercommunautaires et attaques des groupes armés secouent la province du Tanganyika en République Démocratique du Congo. Ce contexte a entraîné des déplacements importants de populations, dont certaines ont trouvé refuge dans des sites de déplacement.

Une amélioration de la situation sécuritaire observée dans plusieurs zones d'origine des personnes déplacées (PDI) a, plus récemment, conduit à une réduction du nombre de PDI dans les sites. L'insécurité locale et répétée autour du site de Kisalaba a donné lieu à une demande de fermeture de la part des autorités nationales et des acteurs humanitaires, ce qui a donné lieu à cette enquête d'intentions. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a également demandé à l'OIM d'inclure les sites d'Elya et de Kabembe/Tab dans cette évaluation. Afin de mieux comprendre le contexte des retours

des PDI au Tanganyika, L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers la matrice de suivi des déplacements (DTM), en collaboration avec la Division des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale (DIVAH) a conduit entre le 29 octobre et le 5 novembre 2024 une enquête d'intentions de retour auprès de ménages de PDI vivant dans les sites d'Elya, Kisalaba, et Kabembe/Tab dans le territoire de Kalemie.

L'évaluation vise à recueillir les intentions des ménages à travers des entretiens directs de leurs répondants. Après un consentement éclairé des enquêtés, ces derniers ont le droit de choisir librement une option qui arrange le ménage parmi les quatre possibilités suivantes :

- Retourner vers le milieu de provenance.
- Intégrer la communauté locale du site.
- Relocaliser vers un autre lieu de retour
- Transférer vers un autre site de choix.

ANALYSE

Démographie et Vulnérabilité

L'enquête d'intention des ménages a ciblé 3 sites de déplacement dans la province de Tanganyika. Au total, 1 377 ménages de 2 962 individus ont été enquêtés. Les personnes de sexe féminin représentent 58 pour cent de la population enquêtée (Fig. 1). La plus grande couche de personnes est dans la tranche d'âge de 18 à 56 ans et représente 40 pour cent de la population des trois sites.

Les principales vulnérabilités de la population concernée par l'enquête sont : les Veufs(ves) (11%) et les femmes allaitantes (11%). Les vulnérabilités à faible représentation sont : les personnes âgées non accompagnées (3%), les personnes atteintes par une maladie chronique (2%), les enfants séparés (1%), et les enfants chef de ménage (1%). Parmi les trois sites évalués, Kabembe a accueilli le plus grand nombre d'individus (1 283), suivi de Kisalaba (918) et d'Elya (761) (Fig. 2)

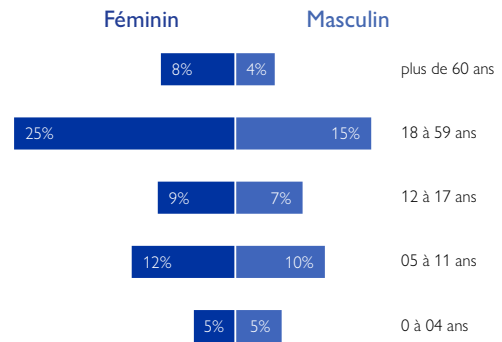


Fig. 1 - Répartition par sexe/âge de la population des 3 sites

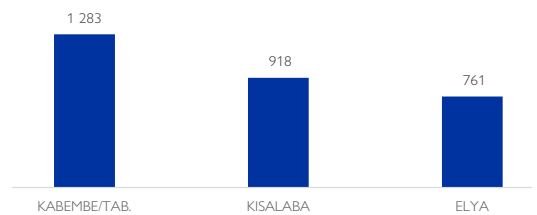


Fig. 2 - Nombre d'individus déplacés par site

Intentions de ménages

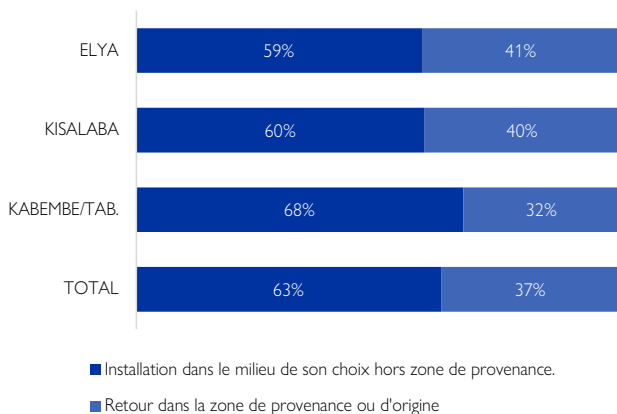


Fig. 3 - % de PDI par intention de retour, par site

Les intentions des ménages de PDI enquêtés varient. Ceux qui sont favorables au retour dans une zone de leur choix en dehors de leur zone d'origine représentent 63 pour cent des ménages interrogés (Fig. 3). Ils sont suivis par ceux qui sont favorables à un retour dans leur zone d'origine, soit 37 pour cent des ménages interrogés. Un seul ménage a déclaré qu'il était encore indécis quant à ses intentions de retour. La proportion de ménages indiquant leur intention de retourner dans leur zone d'origine était plus importante dans les sites d'Elya (41%) et de Kisalaba (40%) que dans celui de Kabembe/Tab (32%).

Possession de terre ou logement dans les zones de retour

Les ménages qui ont exprimé leur intention de s'installer dans une région autre que leur zone d'origine constituent la majorité des répondants (n=868). Parmi eux, 154 ménages (18%) ont déclaré posséder une propriété résidentielle, tandis que la grande majorité (82%) n'en possédait pas. Cela indique un besoin potentiel en assistance à des abris à plus long terme pour les anciens PDI de ces sites qui reviennent ou se réinstallent. Parmi les ménages ayant un logement, 22 ménages possèdent les terres ou les logements depuis moins de 6 mois, 29 ménages les possèdent entre 6 mois et 12 mois et 103 ménages les possèdent depuis plus de 12 mois.

Possession des documents fonciers

Parmi les 154 ménages favorables à la relocalisation qui ont déclaré avoir des terres ou des logements dans les milieux de retours, 22 ménages ont déclaré avoir des documents fonciers, tandis que 132 n'en possèdent pas (Fig. 4). 42 pour cent de ces ménages ont obtenu leur bien par donation, 23 pour cent par occupation, 19 pour cent par héritage et 14 pour cent ont loué leur logement.

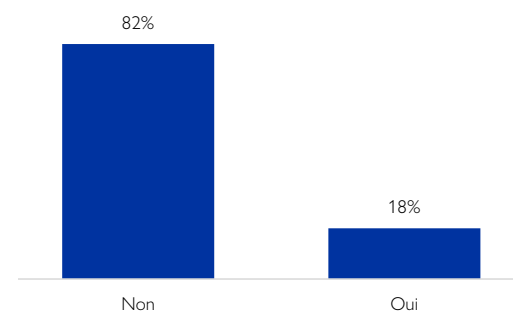
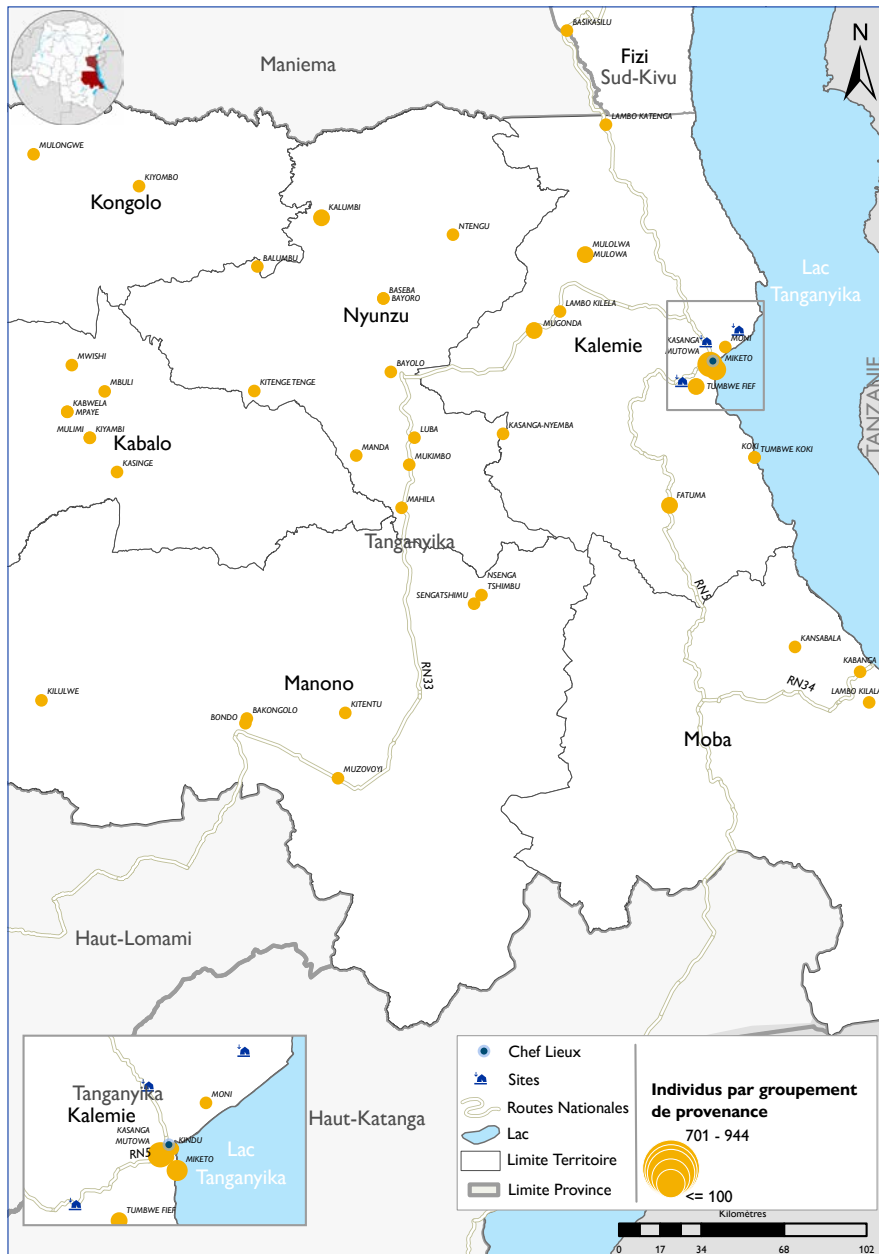


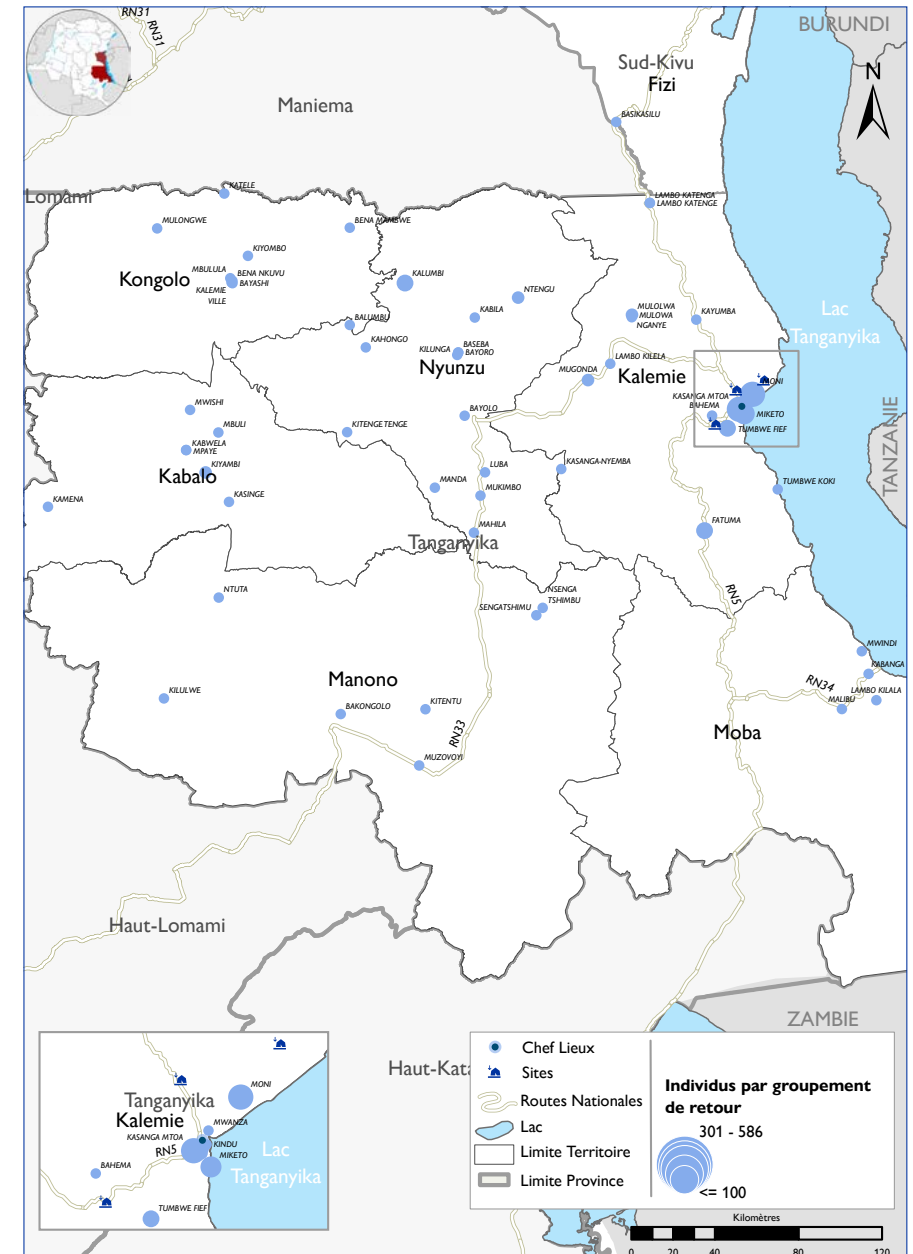
Fig. 4 - % des ménages enquêtés en possession de documents fonciers

CARTOGRAPHIE - ZONES DE PROVENANCE ET DE RETOUR

Zones de Provenance



Zones de Retour



Note : Certains ménages ayant déclaré leur provenance ou leur zone de retour intentionnelle en dehors du Tanganyika/sud du Sud-Kivu ne sont pas représentés sur ces cartes pour des raisons de clarté.

Ces cartes ne sont utilisées qu'à des fins d'illustration. Les noms et les frontières figurant sur ces cartes ne signifient pas que l'OIM les approuve ou les accepte officiellement.

ANALYSE

Zones de Provenance

Les ménages enquêtés proviennent de 56 groupements (10 territoires) avant de s'installer dans les 3 sites du territoire de Kalemie (**Carte 1**). Le territoire de Kalemie est la source de 1 220 ménages déplacés (2641 individus), suivi par le Nyunzu (68 ménages, 160 individus). Seuls 12 ménages ont rapporté avoir été déplacés depuis des territoires situés en dehors de la province du Tanganyika, tous originaires du Sud-Kivu.

Zones de Retour

Le choix de retour de ménages enquêtés a ciblé 78 groupements de 24 territoires (**Carte 2**). Le territoire de Kalemie a été le premier choix de zone de retour/relocalisation, indiqué par 1 070 ménages. Il est suivi par Nyunzu (76 ménages), Manono (72), Moba (53), Kabalo (27) et Kongolo (17). Au total, 62 ménages ont indiqué leur intention de retourner ou de se réinstaller dans des territoires situés dans d'autres provinces.

Relation entre les déplacés et la population locale

D'une manière générale, la relation est bonne entre les déplacés et les populations locales. La déclaration de 99 pour cent de ménages montre que la relation entre les déplacés et la population des zones de retour est bonne ou très bonne. Les ménages qui ont dit que la relation est 'moyenne' représentent un pour cent des réponses (8 ménages). Les raisons citées par ceux qui perçoivent une mauvaise relation avec la communauté d'accueil sont les suivantes : conflits intercommunautaires, malentendus et conflits économiques.

CETTE ENQUÊTE D'INTENTIONS DANS LA PROVINCE DU TANGANYIKA
EST POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN DE :



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



MISSION DE L'OIM EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

www.drcongo.iom.int

iomdrctm@iom.int